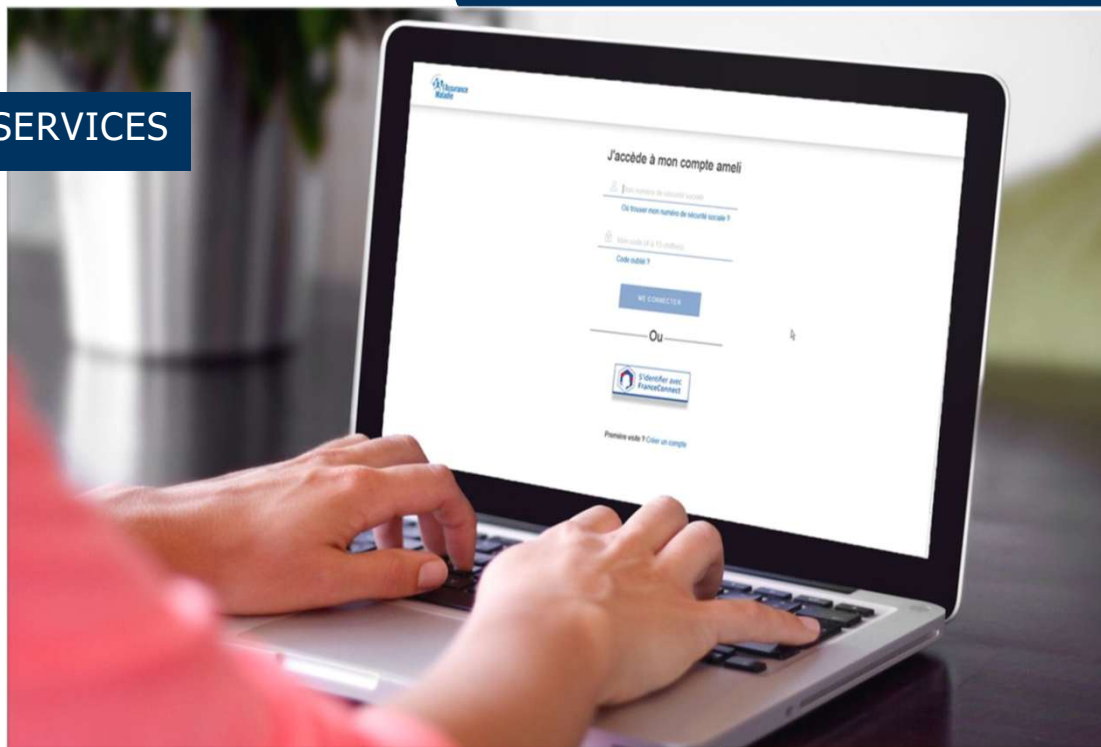


## PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES

### Pas-à-pas



**Inscrire mon enfant  
sur la carte Vitale  
du 2<sup>e</sup> parent**

# Rattachement d'un enfant sur le second parent



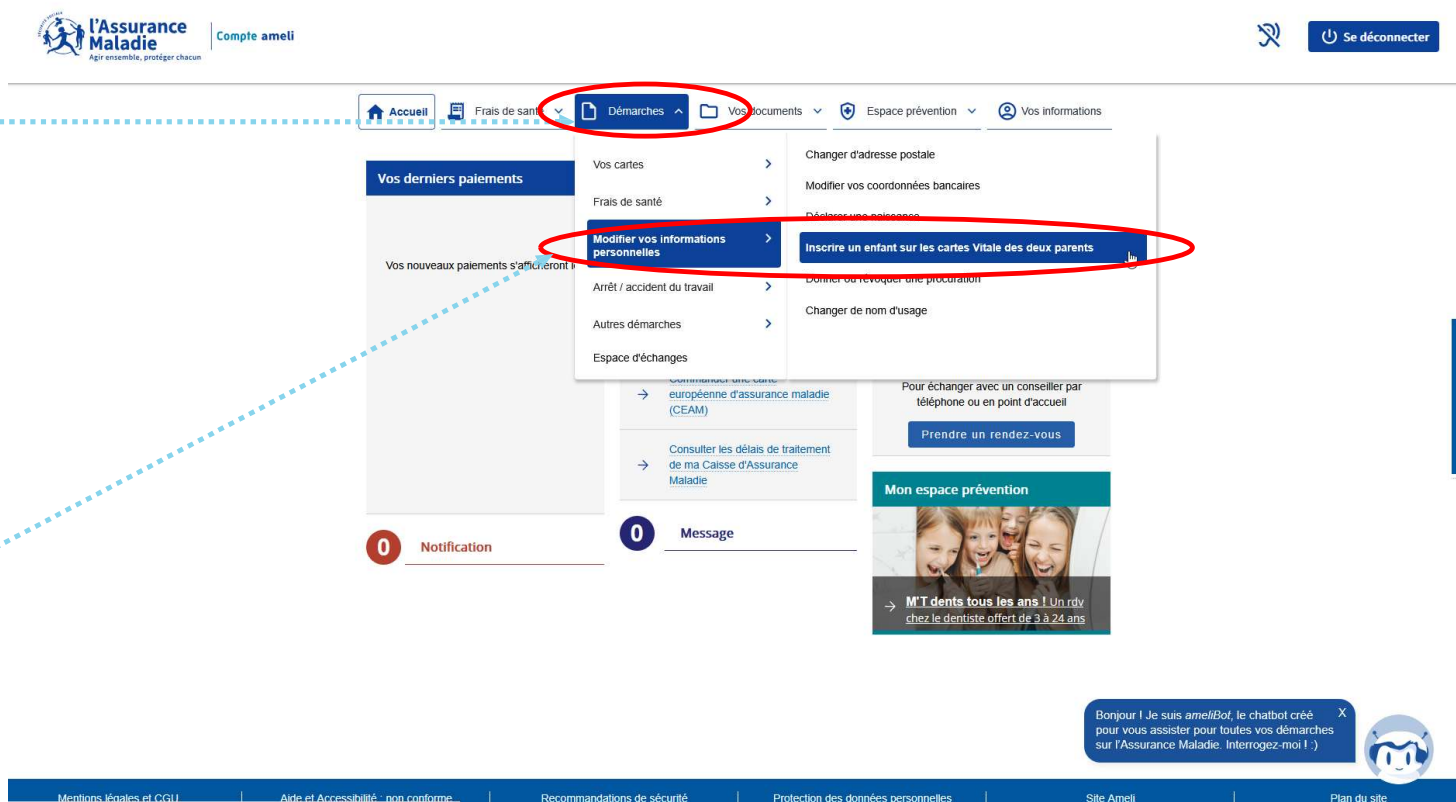
**ETAPE (0)** : Connectez-vous à votre compte ameli → Rubrique **Démarches**

1

Cliquez sur la rubrique **Démarches**

2

Puis cliquez sur **Modifier vos informations personnelles** et **Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents**



**l'Assurance Maladie** | Compte ameli

Accueil | Frais de santé | **Démarches** | Vos documents | Espace prévention | Vos informations

**Vos derniers paiements**

Vos nouvelles cartes s'afficheront

**Vos cartes**

Frais de santé

**Modifier vos informations personnelles**

Arrêt / accident du travail

Autres démarches

Espace d'échanges

Changer d'adresse postale

Modifier vos coordonnées bancaires

**Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents**

Donnez votre avis !

0 Notification

0 Message

**Mon espace prévention**

**M'Y dents tous les ans !** Un rdv chez le dentiste offert de 3 à 24 ans

Bonjour ! Je suis ameliBot, le chatbot créé pour vous assister pour toutes vos démarches sur l'Assurance Maladie. Interrogez-moi !

Mentions légales et CGU | Aide et Accessibilité - non conforme | Recommandations de sécurité | Protection des données personnelles | Site Ameli | Plan du site

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

## ETAPE (0 bis) : Etape préalable

 **l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Compte ameli

 Se déconnecter

← Retourner au tableau de bord

### Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

Ce double rattachement facilite l'accès aux soins : cela permet au parent qui emmène l'enfant en consultation d'utiliser sa propre carte Vitale et d'être remboursé des frais engagés dans les délais habituels. Les démarches sont simplifiées : il n'y a pas de feuille de soins papier à envoyer.

Avant de choisir d'inscrire également votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent, vous avez besoin de son accord.

 Pour en savoir plus sur le double rattachement de votre enfant(s) : [Merci de vous rendre sur ameli.fr](#).

Démarrer votre demande

Cliquez sur  
**Démarrer votre  
demande**

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

## **ETAPE (1)** : Renseignez les informations obligatoires concernant le second parent

Pour que la démarche fonctionne, il faut que **l'enfant soit déjà rattaché sur la personne qui fait la démarche** sur son compte ameli (Sinon voir la démarche de déclaration du nouveau-né sur [PASTEL](#))

Indiquez le **numéro de sécurité sociale**, la **date de naissance**, le **lien de parenté** du second parent et cliquez sur «**Passer à l'étape suivante**»

← Retourner au tableau de bord

### Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

1 — 2 — 3 — 4 — 5  
Second parent Parent référent Bénéficiaire(s) Document(s) Récapitulatif

Tous les champs sont obligatoires.

Saisissez les informations du second parent :

Numéro de sécurité sociale 13 caractères

Clé 2 chiffres

Date de Naissance 22/07/1979  
Format JJ/MM/AAAA

Lien de parenté  
Sélectionner le lien

Retourner à l'accueil de la démarche Passer à l'étape suivante

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (2)** : Choisissez le parent référent

Vous devez préciser **le parent « référent »** à savoir le parent qui recevra les communications de l'Assurance Maladie pour les différentes démarches à effectuer.

## Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

✓ — ② — ③ — ④ — ⑤  
Second parent Parent référent Bénéficiaire(s) Document(s) Récapitulatif

### Sélectionnez le parent "référent" :

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).



☐ SECOND PARENT

Retourner à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

Une fois le parent référent choisi, cliquez sur **«Passer à l'étape suivante»** pour valider votre demande .

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (3)** : Choisissez les enfants concernés par la demande de rattachement

Sélectionnez le ou les enfants concernés par la demande de rattachement sur le second parent

A noter que **si l'enfant à 16 ans ou plus**, il est en âge d'avoir sa propre carte Vitale et la demande de double rattachement ne peut pas fonctionner

Cliquez ensuite sur **Continuer**

← Retourner au tableau de bord

## Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

✓

✓

3

4

5

Second parent

Parent référent

Bénéficiaire(s)

Document(s)

Récapitulatif

La demande concerne :

☐ TOM - 12/06/2011

☐ MELVYN - 15/09/2014

Retourner à l'étape précédente

Passer à l'étape suivante

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (4)** : Déposez les **pièces justificatives** demandées

← Retourner au tableau de bord

## Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

✓ — ✓ — ✓ — **4** — 5

Second parent    Parent référent    Bénéficiaire(s)    Document(s)    Récapitulatif

Tous les champs sont obligatoires.

Déposez votre pièce justificative d'acte de naissance pour :

Documents à nous transmettre :

TOM - 12/06/2011

 Extrait d'acte de naissance 

MELVYN - 15/09/2014

 Extrait d'acte de naissance 

[Retourner à l'étape précédente](#) [Passer à l'étape suivante](#)

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, vous êtes obligé de déposer **un extrait d'acte de naissance**.

Puis cliquez sur **Passer à l'étape suivante**

# Rattachement d'un enfant sur le second parent

 **ETAPE (5)** : Déposez les **pièces justificatives** demandées

## Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

Second parent    Parent référent    Bénéficiaire(s)    Document(s)    **5** Récapitulatif

Veuillez vérifier les informations que vous avez renseigné avant de valider votre demande.

**1 Les informations du second parent :**

Numéro de sécurité sociale - Clé : 1 50 0

Date de Naissance : 22/07/1979

Lien de parenté : Père



**2 Parent référent :**

BENOIT . CARRERA . 01/01/1979



**3 La demande concerne :**

TOM - 12/06/2011

MELVYN - 15/09/2014



**4 Les documents :**

TOM - 12/06/2011 - Document\_1.pdf

MELVYN - 15/09/2014 - Document\_2.pdf



☒ Vous attestez sur l'honneur avoir reçu l'accord de CATHERINE CARRERA quant à cette demande et vous confirmez l'exactitude des éléments renseignés.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

[Retourner à l'étape précédente](#)

**Valider l'inscription**

**Vérifiez** les informations et cliquez sur l'icône en forme de crayon pour les modifier si vous le souhaitez

**Attestez sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Validez.

Puis, cliquez sur « **Valider l'inscription** » pour finaliser la démarche

# Rattachement d'un enfant sur le second parent



**ETAPE (6)**: Le rattachement de l'enfant est effectif sur la carte Vitale du second parent

## Inscrire un enfant sur les cartes Vitale des deux parents

 Votre demande est bien enregistrée.  
Un accusé de réception a été envoyé dans l'espace d'échange de votre compte.

Êtes-vous satisfait de ce service ?



Non



Oui



Merci pour votre réponse

[Retourner au tableau de bord](#)

Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

Vous recevrez un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de votre compte

### A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des réitérations effectuées à tort.

Vous avez la possibilité d'indiquer votre **satisfaction** quant à la démarche que vous venez de réaliser

Dès que la démarche pour rattacher l'enfant sur le second parent est enregistrée, un courrier vous est envoyé dans la messagerie de votre compte ameli.

Vous êtes alors invité à **mettre à jour votre carte Vitale**.